



APPEL A PROJETS CULTURE / JUSTICE 2019

Lancement le 21 décembre 2018 - clôture le 15 février 2019

La Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Martinique, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Martinique, le Centre Pénitentiaire de Ducos et la Direction des Affaires Culturelles de Martinique lancent **un appel à projets culturels en 2019**.

La volonté de ces acteurs institutionnels est de favoriser la construction d'une politique culturelle à destination des publics sous main de justice en lien avec les acteurs locaux et touchant tous les champs d'expression artistique. Les projets se dérouleront au sein du Centre pénitentiaire de Ducos ou à destination d'un public mineur en milieu ouvert suivi par la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

1 - Les porteurs de projet

L'appel à projets s'adresse aux opérateurs artistiques et culturels du territoire : bibliothèques, musées, centres d'art, cinémas, compagnies, ensembles musicaux, artistes ou collectifs d'artistes, architectes, auteurs, établissements d'enseignement artistique spécialisé...

Les projets peuvent concerner **toutes les expressions artistiques** dès lors qu'ils sont conduits par **un ou des artistes professionnels** : spectacle vivant (théâtre, conte, danse, musique, performance, arts du cirque et de la rue...), arts visuels (photographie, dessin, peinture, sculpture, design...), création numérique, livre et lecture, cinéma, radio, audiovisuel, journalisme, patrimoine archéologique, architectural, immatériel et linguistique...

2- Les objectifs du projet

Le projet s'inscrira dans un ou plusieurs des objectifs suivants :

- favoriser les pratiques artistiques et culturelles des personnes sous main de justice ;
- permettre la rencontre avec les oeuvres et les artistes ;
- valoriser la diversité des cultures, des pratiques et des modes d'expression.

Le projet s'appuiera sur la participation active des bénéficiaires sur une durée significative.

3- Les critères de sélection des projets

- un projet répondant aux objectifs énoncés en point 2 ;
- un projet faisant appel à des structures culturelles et des intervenants artistiques professionnels identifiés par la direction des affaires culturelles ;
- une action s'inscrivant dans une durée significative ;
- le projet devra répondre aux conditions de sécurité et aux conditions techniques propres aux établissements pénitentiaires (casier judiciaire vierge des intervenants, liste de matériels ne comprenant pas d'objets interdits, respect strict du règlement intérieur). Des informations complémentaires peuvent vous être fournies à ce sujet par le Centre Pénitentiaire (contacts : melanie.edward@justice.fr ou rachid.sdiri@justice.fr).

Le projet devra se dérouler entre mars 2019 et février 2020.

4 - Le financement

Les projets retenus seront financés dans le cadre du partenariat interministériel Culture – Justice. Les porteurs de projets pourront également, s'ils le souhaitent, solliciter des aides complémentaires auprès d'autres financeurs.

5 - Le dossier de candidature

Le dossier de candidature comprendra :

- le **formulaire CERFA n°12156*05** complété et accompagné des pièces administratives (SIRET, RIB et statuts pour les associations)

Le porteur veillera à renseigner de manière détaillée **la partie 6 " Projet"** notamment sur les objectifs poursuivis, le descriptif de l'action, son déroulé ainsi que le calendrier prévisionnel.

- **documents complémentaires** : une présentation de la structure, les CV et copies des pièces d'identité des intervenants pressentis.

Il conviendra également de préciser la liste prévisionnelle du matériel nécessaire à la réalisation de l'action.

- le cas échéant, **un bilan quantitatif et qualitatif et un compte de résultat du projet** soutenu financièrement l'année précédente. Si l'action est encore en cours, un bilan d'étape et un compte de résultat intermédiaire doivent être transmis. En l'absence de bilan, aucun nouveau projet de la structure ne sera pris en compte.

Seuls les dossiers de candidature réputés complets et transmis dans les délais pourront être présentés au comité de sélection.

Les dossiers sont à adresser sous format papier à :

DIRECTION des AFFAIRES CULTURELLES

à l'attention de Mme Séverine HUBY

54, rue du Professeur Raymond GARCIN

97200 Fort de France

et à

S.P.I.P.de Martinique – Antenne du CP de Ducos

Centre pénitentiaire de DUCOS

A l'attention de Mme Mélanie EDWARD

Zone Industrielle de CHAMPIGNY

97224 DUCOS

Ainsi que sous format électronique (poids maximum 6 MO) à :

marie-france.tibo@culture.gouv.fr et à melanie.edward@justice.fr

Pour le vendredi 15 février 2019 au plus tard.